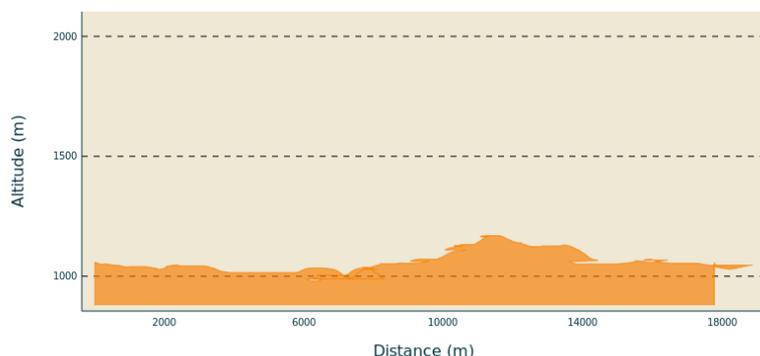


Circuit des Eoliennes - VTT FFC N°29 ROUGE

Pays de Lamastre - DESAIGNES

Profil altimétrique



Altitude min 0 m Altitude max 0 m

Infos pratiques

Pratique : VTT

Durée : 2 h 30

Longueur : 17.8 km

Difficulté : Difficile

Type : Boucle

Thèmes : Faune - Flore, Patrimoine agricole, Patrimoine bâti

Accessibilité : Recommandé pour le VAE

Itinéraire

Départ : Office de tourisme, Saint-Agrève

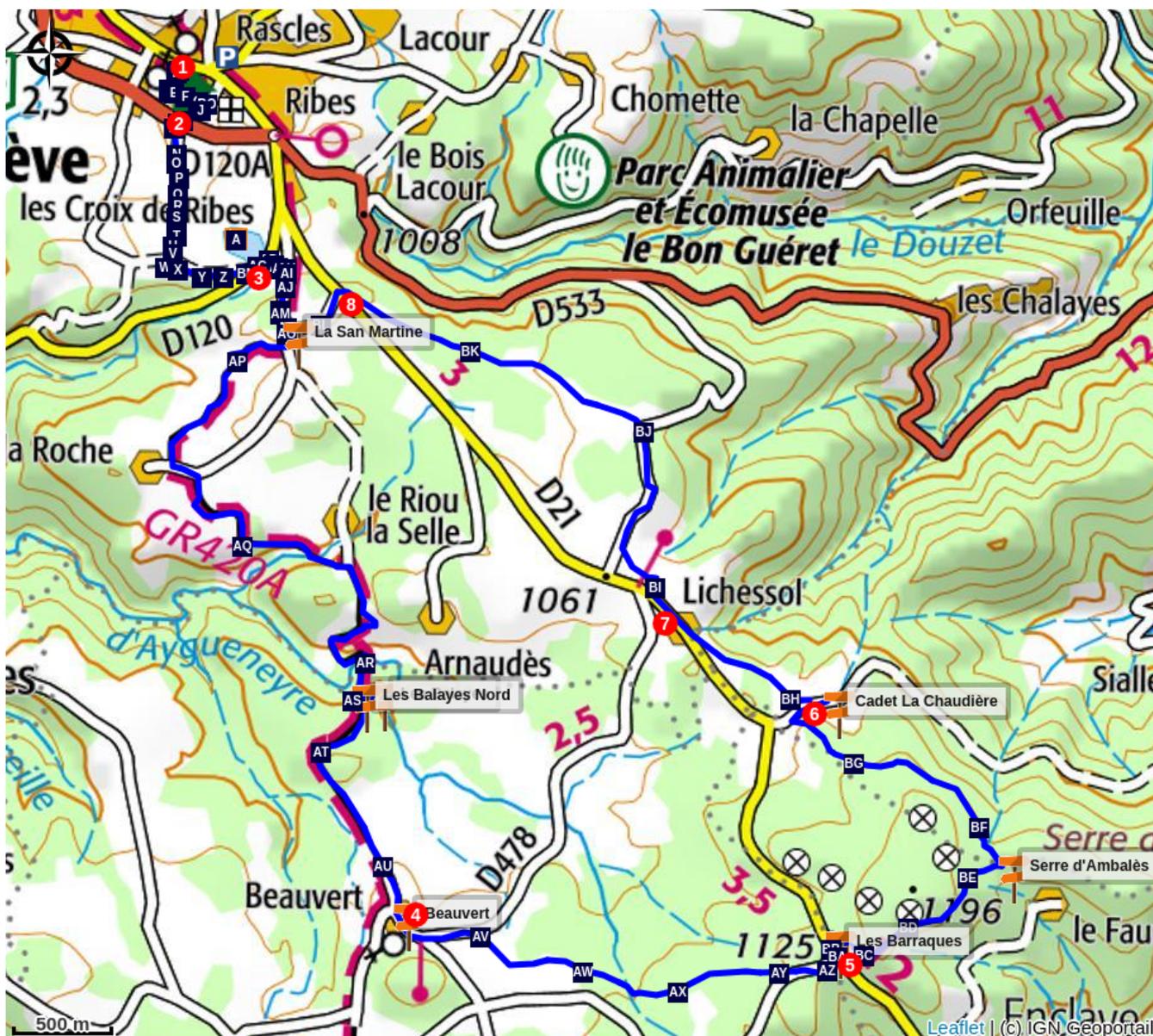
Arrivée : Office de tourisme, Saint-Agrève

Balisage : ► VTT Circuit local

Communes : 1. DESAIGNES 2. SAINT-AGREVE 3. SAINT-JEAN-ROURE

Suivre le balisage VTT FFC ►.

- 0 km : Face à l'office de tourisme, descendre à gauche la ruelle en direction du temple. Au prochain carrefour, aller à gauche, puis à droite.
- 0,5 km : Traverser la grande route et aller tout droit. Au carrefour avec la petite route, aller à gauche.
- 1,8 km : Au carrefour avec la D120 à côté du lac de Veron, remonter à gauche pour prendre ensuite le chemin à droite. Suivre à droite la petite route jusqu'à *Riailac*. Suivre le GR  jusqu'à *Beauvert*.
- 7,5 km : Dans *Beauvert*, prendre la route de gauche.
- 10 km : *Au Baraques*, suivre la D21 à gauche sur 100 m, puis monter le chemin à droite. (montée caillouteuse sur 80 m)
- 13 km : A *Cadet*, prendre à gauche.
- 14 km : A *Lichessol*, suivre la route à droite sur 100m, puis prendre le chemin à droite.
- 17 km : A la *San Martin*, traverser la D21 et prendre la petite route en face. A la prochaine intersection aller à droite et reprendre le même itinéraire qu'à l'aller.



! Recommandations

Attention : les VTT électriques doivent tenir compte du niveau de difficulté du parcours !

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Le Cheylard, suivre la direction de Saint-Martin-de-Valamas, Saint Julien d'Intres par la D120.

Parking conseillé

Place Félicie d'Assenne ou Place Verdun, Saint-Agrève

Accessibilité



Recommandé pour le VAE